

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale des Pays de Laval et de Loiron

Ateliers thématiques – 2^{ème} session Débats sur le scénario de référence

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER
"AMENAGEMENT ET ORGANISATION DU TERRITOIRE"
28 novembre 2011 – Salle du Conseil Hôtel de Ville de Laval



L'objectif de cette deuxième session d'ateliers est de permettre aux participants de s'approprier le scénario qui a été choisi par les élus du Syndicat mixte comme cadre de référence pour l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ces rencontres sont également l'occasion de faire le point auprès des participants sur les avancées du projet SCoT depuis 2010 alimentées par les échanges et les observations recueillies lors de la première session des ateliers thématiques.

Date et heure : 28 novembre 2011 de 17h00 à 19h00

Elu référent : Christian BRIAND

Animation de l'atelier : Arnaud CLEVEDE

Personnes présentes :

Nadia BAZUREAU	CG 53
Rémy BENOIT	DG Communauté de Communes Pays de Loiron
Hervé BIRY	Ville de Laval
Jean BODIN	Maire d'Entrammes – Vice-président de Laval Agglomération
Christian BRIAND	Maire de L'Huisserie – Vice-président de Laval Agglomération
Arnaud CLEVEDE	Chargé de mission SCOT des Pays de Laval et de Loiron
Hervé CORNEE	Maire de Beaulieu-sur-Oudon
Jean DEGAND	MNE
Benoît DESVAUX	CAUE 53
Michel DUVAL	CODEV Pays de Loiron
Erick GESLIN	DDT 53
Gérard JALLU	CODEV Pays de Loiron
Isabelle LAURENT	Ville de Laval
Yves LETAILLEUR	Laval Agglomération
An LUONG	Chambre d'Agriculture 53
Louis MICHEL	Chambre d'Agriculture 53
Laetitia PIEDVACHE	Conseil Régional Pays de la Loire
Philippe REVEL	SM PDELM
Olivier RICHEFOU	Maire de Changé – Vice-président de Laval Agglomération
Alain ROUAULT	Maire de Saint-Germain-le-Fouilloux – Vice-pt de Laval Agglo
Jean-Paul SCHOEMANN	Maire de La Gravelle, Vice-président de la CCPL
Hervé ZIVEREC	Adjoint au Maire de Saint-Berthevin

Personnes excusées :

Jean-Marc BESNIER	LMA
Olivier GIRMA	Laval Agglomération
Julien HAREL	Laval Agglomération
Pascal ORAIN	CODEV Pays de Loiron
Olivier GIRMA	Laval Agglomération
Marc LAMARE	DGA Laval Agglomération, SG SM Pays de Laval et de Loiron

1) Ordre du jour

Le Syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron a choisi de mettre en oeuvre une concertation ambitieuse pour élaborer son Schéma de Cohérence Territoriale. Les acteurs du territoire sont conviés à participer aux ateliers qui réunissent des élus, des techniciens, des personnes ressources et des spécialistes sur les cinq thématiques suivantes :

- Emploi et rayonnement du territoire
- Environnement
- Habitat et vie sociale, services de proximité
- Aménagement et organisation du territoire
- Déplacements et mobilité.

Les objectifs de cette réunion :

- Rappel des objectifs du projet SCoT des Pays de Laval et de Loiron
- Les principaux enseignements de la première session des ateliers thématiques du SCoT : les enjeux
- Présentation du scénario de référence
- Préciser, amender ou compléter le scénario de référence "Entre innovation et préservation : une action volontariste"

2) Les objectifs du SCoT

Dans le cadre de la loi portant "engagement national pour l'environnement" (ENE – loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010), le législateur a voulu donner aux SCoT le rôle de clé de voûte de l'aménagement durable avec un arsenal prescriptif renforcé. Parmi les principaux objectifs :

- Définir la politique d'aménagement du territoire pour les 15-20 prochaines années ;
- Assurer la cohérence entre les différentes politiques sectorielles d'aménagement de l'espace ;
- Développer les outils qui permettront de passer des objectifs aux résultats concrets ;
- Rendre opposable la politique d'aménagement du territoire prise à l'échelle intercommunale ;
- Généralisation des SCoT sur l'ensemble du territoire national au 1er janvier 2017 ;
- Révision du SCoT : 6 ans.

Ces objectifs s'accompagnent de nouvelles obligations et possibilités qui donnent aux SCoT des outils concrets en matière d'urbanisme et de planification :

- Obligation d'analyse de la consommation foncière au cours des 10 dernières années et objectifs chiffrés de limitation de cette consommation ;
- Régulation de l'urbanisation : en fonction de la desserte en TC, densité minimale de construction, ... ;
- Logement : le SCoT peut définir la répartition de l'offre par EPCI ou par commune ;
- Dorénavant, le SCoT précise les objectifs relatifs à l'équipement commercial et aux localisations préférentielles de l'équipement commercial et artisanal dans un Document d'Aménagement Commercial (DAC).

3) Les principaux enseignements de la première session des ateliers thématiques du SCoT

Le lancement de l'élaboration du SCoT des Pays de Laval et de Loiron a véritablement pris effet lors du Comité Syndical du 12 décembre 2009 avec l'écriture du **diagnostic socio-économique** et de **l'état initial de l'environnement**. Les constats issus de ces documents ont engendré des questions, formulées et débattues dans les **ateliers thématiques** organisés en novembre et décembre 2010. Cette démarche participative, pour laquelle de nombreux acteurs locaux du développement du

territoire des Pays de Laval et de Loiron, élus et techniciens, ont été associés, a abouti à la formulation de cinq enjeux autour d'une ambition : **construire l'attractivité du territoire**.

- Enjeu 1 : **Le dynamisme démographique**
- Enjeu 2 : **Des alternatives à l'étalement urbain**
- Enjeu 3 : **Un développement économique ouvert sur l'extérieur**
- Enjeu 4 : **La qualité de vie : clé de l'identité et de l'attractivité du territoire**
- Enjeu 5 : **L'intermodalité dans les déplacements**

Les acteurs du territoire sont à nouveaux mobilisés pour apporter des réponses à ces enjeux dans le cadre du choix d'un **scénario de référence** qui est le support du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire des Pays de Laval et de Loiron. L'étape de proposition de scénarios d'évolution s'inscrit en préalable à la réflexion et à la formalisation du projet de territoire. Son rôle est de faire réagir, d'ouvrir le débat sur les latitudes possibles d'aménagement selon des partis pris relativement caricaturaux mettant aussi en exergue les risques d'incohérence du projet à vouloir privilégier telle ou telle politique sectorielle. Pour élaborer le PADD du SCoT dans le cadre d'une réflexion prospective à l'horizon 20 ans, trois scénarios d'évolution probable sont proposés. Ces trois scénarios ne montrent pas de rupture franche, mais sont issus d'une inflexion plus ou moins forte de la politique du territoire, autour de la notion de développement intégré.

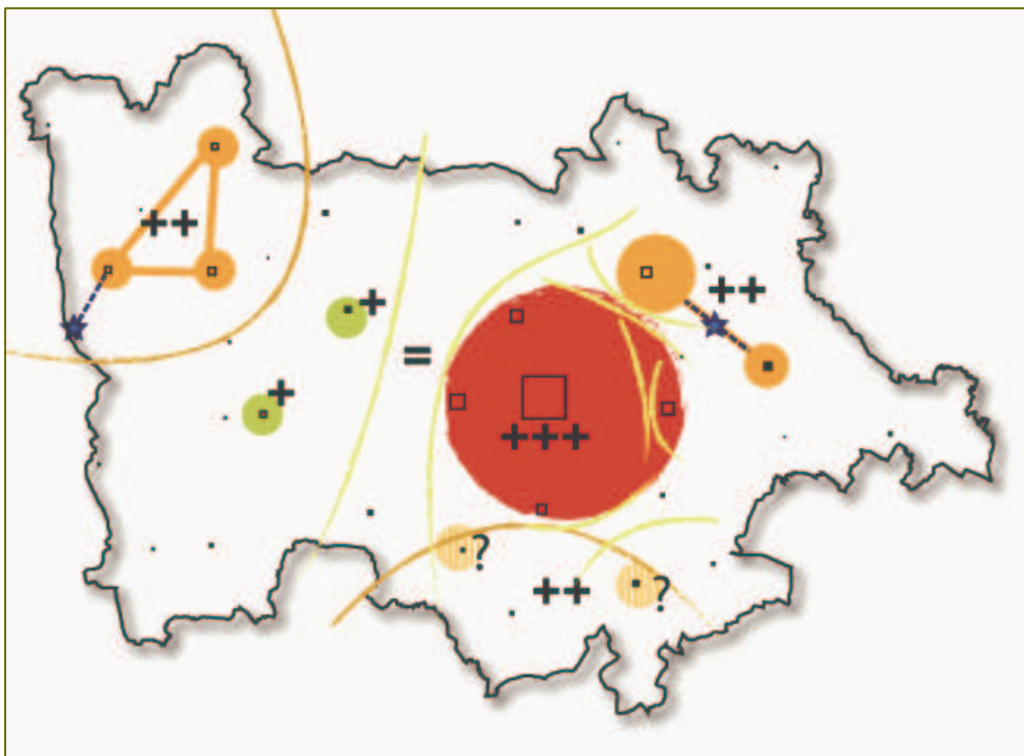
Avec pour objectif d'être « réalistes », ces scénarios proposent une représentation synthétique d'alternatives possibles : ils dégagent des contraintes et des marges de manoeuvre du territoire. S'ils apparaissent comme « probables », ils ne sont pas forcément tous « désirables » ou « souhaitables ». La comparaison de leurs effets a permis de mettre en évidence les atouts et fragilités des différents choix de développement tant du point de vue social, économique, qu'environnemental.

A l'issue de ce travail, un scénario a été mis en avant (choix politique) et retenu lors du Comité Syndical du 4 novembre 2011 : **"Entre innovation et préservation – une action volontariste"**.

4) Présentation du scénario de référence

(le document de présentation du scénario choisi est disponible sur le site www.agglo-laval.fr dans la rubrique SCoT)

"Entre innovation et préservation – une action volontariste".



→ Les principales caractéristiques du scénario

- La structuration par pôles du territoire ;
- Un territoire qui tire profit de ses infrastructures de communication ;
- Un territoire attractif par l'efficacité des transports en commun ;
- Une action volontariste en termes de développement économique ;
- Soutien à l'accueil de nouveaux arrivants et le maintien des populations ⇒ ralentissement du vieillissement de la population ;
- Développement des filières innovantes et des pôles de compétences ⇒ Identité économique + développement des emplois qualifiés ;
- Développement des activités qui s'appuient sur les ressources de l'espace rural.

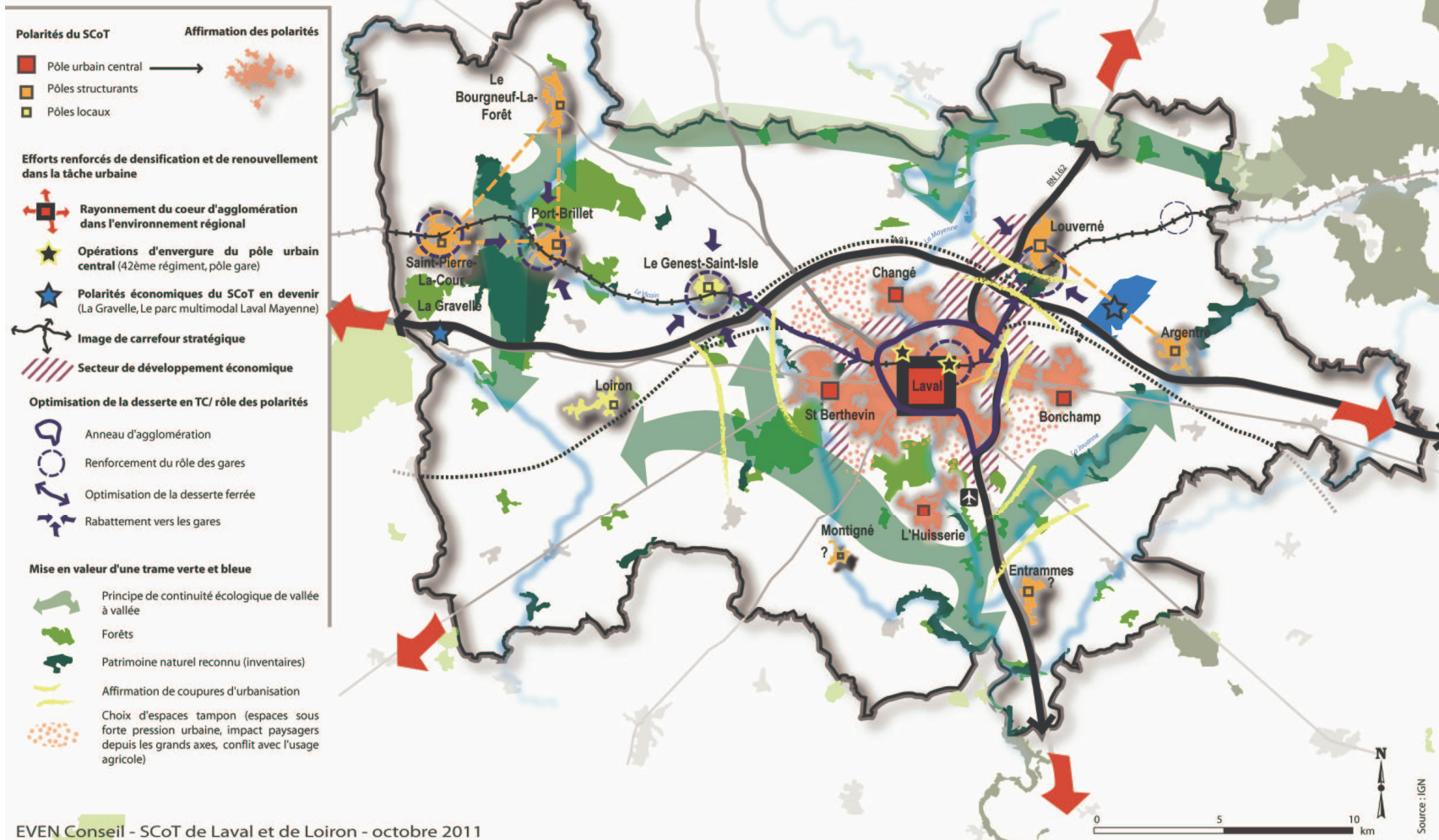
Nécessité d'une forte politique environnementale afin de contenir les effets des pressions de cette croissance pour ne pas remettre en cause les équilibres naturels.

→ Objectifs du scénario

- En termes de croissance démographique : + 30 000 habitants en 2030
- En termes de logements : + 23 000 logements en 2030
- En termes d'emplois : + 30 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030
- En termes de positionnement par rapport à Rennes, Angers, Nantes, Le Mans et Paris
 - Mobilisation économique sur le long terme : développement économique local et exogène;
 - Accroche au réseau d'infrastructures avec le déploiement des connexions externes ⇒ le territoire bénéficie d'une image de carrefour ;
 - Montée en gamme des filières et le développement des filières dites "métropolitaines" ⇒ Laval intègre un réseau et le territoire devient concurrentiel ;
 - Le territoire se dote de grands équipements d'envergure départementale ;
 - Développement des équipements et des services quantitativement et qualitativement en respectant une polarisation et une mutualisation efficace.
- En termes d'organisation et d'équilibres territoriaux :
 - Structuration du territoire en pôles et renforcement de la ville centre. Le Sud se dote d'un pôle structurant ;
 - La polarisation du territoire facilite l'optimisation de l'utilisation des transports en commun ;
 - Le pôle d'échange multimodal de la Gare est valorisé ;
 - La densification des secteurs stratégiques permet de limiter la consommation de l'espace ⇒ Ex.: Schéma de développement des zones d'activités ;
 - Recherche de qualité environnementale dans les opérations d'aménagement ;
 - Création de zones pérennes d'agriculture notamment dans le tissu urbain ;
 - Limitation de l'évasion commerciale par une amélioration qualitative et quantitative de l'offre.
- En termes d'attractivité démographique :
 - Une croissance démographique forte avec une composante migratoire importante qui contribue à rajeunir la population ;
 - Accompagnement du développement résidentiel par de véritables politiques de maîtrise de la qualité des paysages et le développement des services ;
 - Une vie sociale qui s'organise avec l'application des principes d'urbanisation (densification, construire la ville sur la ville,...) ;

- Pression démographique accrue :
 - ⇒ mobilisation de la tâche urbaine existante ;
 - ⇒ TVB = identification d'espaces sensibles sur les secteurs stratégiques ;
 - ⇒ maîtrise des franges urbaines.

Scénario volontariste qui demande une attention particulière afin que le développement résidentiel et économique ne remette pas en cause la qualité du cadre de vie.



5) Echanges et réactions de l'atelier sur le scénario de référence

- **La structuration du territoire**

L'ensemble des participants de l'atelier s'accorde à dire que le scénario de référence présente un projet ambitieux pour le territoire des Pays de Laval et de Loiron. La Chambre d'Agriculture prévient cependant d'un risque d'éparpillement des polarités présentées. Il est rappelé que l'accent est mis sur le ville centre en termes d'accueil des populations et des activités dans un but affirmé de redonner de l'attractivité à Laval qui doit permettre d'enclencher une dynamique d'ensemble du territoire des Pays de Laval et de Loiron. Des précisions sont également données concernant la multipolarité rurale au Nord-Ouest du territoire : ce pôle structurant constitué des communes du Bourgneuf-la-Forêt, de Port-Brillet et de Saint-Pierre-la-Cour doit s'entendre comme un réseau de communes qui disposent chacune de spécificités distinctes permettant de maintenir sur cet ensemble territorial les populations mais aussi d'en accueillir de nouvelles. La ligne TER est un atout à développer que complète la vocation économique de Saint-Pierre-la-Cour (avec l'ECOPARC de La Gravelle), la vocation commerciale du Bourgneuf-la-Forêt et la vocation services et équipements de Port-Brillet. Les objectifs de croissance démographique et de logements seront à répartir sur ces trois communes.

La forte structuration du territoire soulève des questions quant au maintien des services, commerces et équipements dans les communes rurales. Le risque de déserts ruraux au profit d'un certain nombre de communes est évoqué. Pourtant, la polarisation du territoire avec une concentration des services et une mutualisation des équipements a pour but d'organiser le territoire, particulièrement dans les espaces ruraux et périurbains. Favoriser un certain nombre de pôles doit permettre de véhiculer une image attractive donnant ainsi de nouvelles facilités d'accueil de nouvelles populations.

Par ailleurs, en termes de maintien des personnes âgées dans les communes rurales et périurbaines, cette structuration territoriale apparaît comme une nécessité. En effet, la valorisation de ces communes va faciliter l'organisation d'une vie sociale avec le développement de l'économie résidentielle et des services aux personnes. Le maintien à domicile des personnes âgées bénéficiera ainsi de nouvelles potentialités.

La situation actuelle démontre une croissance diffuse de la population sur le territoire avec un maillage peu lisible. Un grand nombre de communes ont une population comprise entre 1 500 et 2 500 habitants et pour certaines d'entre elles, la rapidité du processus de périurbanisation n'a pas permis l'organisation et le déploiement des services nécessaires à l'accueil de nouvelles populations. En s'appuyant sur un certain nombre de pôles, Laval gagnera d'avantage d'attractivité en proposant un environnement rural et une vie à la campagne de qualité. Enfin, d'un point de vue environnemental, l'optimisation du réseau de gares TER sur le territoire du SCoT aidera à limiter les déplacements en "tout automobile" et donc de limiter l'émission de gaz à effet de serre. Cela doit s'accompagner d'une densification des emplois et de l'habitat à proximité de ces infrastructures.

Les objectifs de production de logements présentés dans le scénario de référence appellent des observations. Même si les participants s'accordent sur les notions de renouvellement urbain, de densification des centralités, de nouvelles formes de l'habitat, quelles sont aujourd'hui les réelles possibilités pour le territoire et plus particulièrement pour Laval ? Le renouvellement est limitée et force est de constater que la ville centre a d'ores et déjà des difficultés à atteindre les objectifs du PLH en cours de Laval Agglomération. En ce sens, il est proposé de revoir la notion de pôle central urbain à l'échelle de l'unité urbaine lavalloise. La mise en œuvre de ces principes semble ne pouvoir trouver de réponses concrètes que dans un travail d'observatoire et de repérage précis des potentialités de renouvellement sur le territoire.

- **LGV Bretagne – Pays de la Loire**

La valorisation de la desserte en train du territoire qui se verra confortée en 2015 par la mise en service de la LGV et de la virgule de Sablé (rapprochant ainsi très significativement Laval à Angers et Nantes) favorisera l'intermodalité dans les déplacements. La desserte TGV de Laval est un atout fort du territoire sur lequel il faut absolument s'appuyer pour devenir concurrentiel. Cette concurrence ne doit pas, par ailleurs, s'envisager uniquement avec les aires urbaines de Rennes, Vitré, Le Mans et

Angers, mais également avec l'ensemble des métropoles et villes moyennes qui sont désormais ou qui le seront à moyen terme, à moins d'une heure et demi de Paris.

Il est mentionné au cours des échanges que ce rapprochement avec Paris (1h10 de temps de parcours prévu) doit aider à ce que Laval ne soit plus évitée dans les grands projets d'aménagement du territoire d'envergure nationale ou européenne.

Enfin, le SCoT et les acteurs concernés devront également se prononcer sur le devenir de la base de travaux Laval Ouest sur la commune de Saint-Berthevin.

- **La trame verte et bleue (TVB) et l'agriculture**

La définition d'une TVB sur le territoire du SCoT des Pays de Laval et de Loiron doit s'appuyer sur les espaces naturels sensibles identifiés sur le territoire dans le cadre de l'état initial de l'environnement. Le scénario propose plusieurs tracés de cette TVB avec des continuités possibles entre eux mais également au-delà du territoire. L'échelle inter SCoT paraît en effet plus pertinente. A côté de la TVB, dont les modalités de détermination devront être précisées, des coupures (ou corridors) écologiques devront être identifiées essentiellement dans les secteurs les plus urbanisés du territoire afin d'empêcher les phénomènes de conurbation entre bourgs et entre l'agglomération lavalloise et les communes périurbaines et de limiter la pression foncière en lisière d'agglomération. Ces corridors ont pour vocation d'accueillir ou de maintenir l'activité agricole dans et aux portes de Laval avec une volonté de développer l'agriculture périurbaine et les circuits courts. Pour cela, un marché existe, celui de Laval et de son agglomération.

L'exemple du SCoT du Pays de Rennes est donné à travers les notions de la "ville archipel" et des champs urbains. La première consiste à consolider un anneau vert autour de l'agglomération rennaise et de structurer le territoire au-delà par des polarités formant ainsi un réseau de communes périurbaines et rurales. La seconde se traduit par l'instauration de parcelles vertes au sein même des centralités. Toutefois, la question se pose en terme de pérennité et de viabilité de ces principes. En effet, la forte attractivité de l'aire urbaine a conduit à une croissance importante de ces pôles et à une consommation de l'espace qui a du suivre ces évolutions. Les déplacements vers les pôles d'emplois concentrés dans l'unité urbaine de Rennes ont donc fortement augmenté. Quant aux champs urbains, quel est leur devenir ? Quelle vocation agricole, quelle qualité agronomique des sols et quelle type d'agriculture sur ces parcelles ?

En conclusion de cette thématique abordée, la Chambre d'Agriculture de la Mayenne demande au Syndicat Mixte de prendre en compte l'agriculture dans son projet.

- **Les nouvelles infrastructures routières**

Le SCoT devra fixer clairement les projets routiers dans le PADD et le DOO de manière à ce que les communes puissent les traduire dans leur document d'urbanisme. D'autre part, il devra également s'exprimer en faveur d'actions qui devront permettre l'optimisation et le déploiement des transports en commun.

Les participants de l'atelier ne se prononcent pas en faveur d'un éventuel projet de contournement Sud-Ouest de l'agglomération lavalloise entre Entrammes et la RD57 (pour laquelle le Conseil Général se propose de réserver la possibilité d'aménager à terme en 2 x 2 voies). Les besoins de contournement existent mais une rocade complète n'apparaît pas comme une solution durable et adaptée au territoire, notamment en prenant en compte les espaces naturels et agricoles sur ce secteur (Forêt de Concise, Vallée du Vicoin) mais aussi les obligations de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le réseau existant doit être optimisé, amélioré et repensé : utilisation de l'autoroute A81 comme contournement Nord de l'agglomération lavalloise, mise au gabarit des voies de contournement existantes et des axes structurants (mise à 2 x 2 voies de la RN 162 entre Laval et Château-Gontier). Le Syndicat Mixte devra se rapprocher du Conseil Général afin de connaître les échéances de leur projet routier départemental, des réponses devant être malgré tout apportées pour les déplacements entre l'Ouest et le Sud du territoire.

En revanche, la question du contournement Est de l'agglomération reçoit des avis positifs. L'ensemble des participants s'accordent sur un tel projet qui prend en compte à la fois la liaison entre la RN162 au Sud (Entrammes) et la RN162 au Nord (Louvigné) mais aussi la desserte du PEDLM à Argentré et la mise en service d'un troisième échangeur sur l'A81.

Des informations sur l'évolution du trafic au cours des dernières années sur les axes structurants du territoire du SCoT pourraient être une aide quant aux réponses à apporter en termes d'infrastructures routières et de transports en commun.

6) Les suite de la démarche

➤ **Présentation aux Conseils de Développement du scénario de référence**

1^{er} trimestre 2012

➤ **Lancement de l'écriture du PADD**

Janvier 2012

➤ **Exposition itinérante : recueil avis de la population**

Février 2012

➤ **Concertation : 3^{ème} session des ateliers thématiques**

Avril 2012

➤ **Proposition de PADD**

Juin 2012